



# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

**Jeudi 7 mai 2009**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1118>  
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

## SOMMAIRE

- 1) La blague de la semaine : un poisson d'Avril tellement vrai ! Info ou intox ?**
- 2) Suite du 29 janvier, du 19 mars et du 1<sup>er</sup> mai : la mobilisation intersyndicale se poursuit**
- 3) La CAPD du 1<sup>er</sup> mouvement : une nouvelle date**
- 4) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : une première victoire**
- 5) Une tribune dans le Journal Le Monde du 30/04 : Quand le prêtre formera l'instituteur**

### **1) La blague de la semaine : un poisson d'Avril tellement vrai ! Info ou intox ?**

Voici une circulaire qui se promène sur le net soit disant émanant de l'IA du Rhône. A lire absolument.  
[Lien sur la circulaire](#)

### **2) Suite du 29 janvier, du 19 mars et du 1<sup>er</sup> mai : la mobilisation intersyndicale se poursuit**

2 actions sont prévues :

*Mardi 26 mai 2009 : une journée de mobilisations décentralisées*

*samedi 13 juin 2009 : une grande journée de manifestations dans toute la France*

*Communiqué commun*

*CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA*

*Le 1<sup>er</sup> Mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France.*

*Troisième mobilisation à l'appel des huit organisations syndicales en quatre mois, ce 1<sup>er</sup> mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses. Le gouvernement et le patronat auraient tort de les traiter par le déni et le mépris, alors que la crise, le chômage, les licenciements, les suppressions d'emploi et les politiques de fragilisation des services publics les percutent de plein fouet.*

*C'est pourquoi les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice. Sur la base de leur déclaration commune du 5 janvier, elles préciseront, dans les prochains jours, des propositions sur lesquelles elles attendent des réponses rapides du gouvernement et du patronat.*

*Les huit organisations syndicales appellent les salariés à faire du 26 mai 2009 une journée de mobilisations décentralisées dans des modalités diverses en fonction des réalités locales et visant à la participation du plus grand nombre.*

*Elles soutiennent les manifestations syndicales européennes de la mi-mai.*

*Les huit organisations syndicales appellent aussi à une grande journée de manifestations dans toute la France le 13 juin 2009.*

### **3) La CAPD du 1<sup>er</sup> mouvement : une nouvelle date**

La CAPD du 1<sup>er</sup> mouvement aura lieu le lundi 25 mai après-midi et non pas le mardi 26 mai comme initialement prévu.

### **4) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : une première victoire**

Depuis un an de nombreux collègues qui avaient été faisant-fonctions en CLIS avaient déposé (avec l'aide du SNUipp) des recours juridiques contre l'administration. En effet, ils n'avaient pas perçu la NBI de 27 points que touchaient traditionnellement les collègues titulaires de CAPSAIS ou du CAPA-SH sur ce type de poste. L'argumentaire de l'administration est qu'ils n'étaient pas titulaires du diplôme spécialisé.

L'arrêté du 6 décembre 1991, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale vient d'être modifié par l'arrêté du 24 mars 2009, publié au JO le 2 mai 2009.

Cette modification porte sur la disparition de la notion de diplôme sur laquelle nous avons engagé nos recours.

Le point VII a) de l'annexe de l'arrêté devient ainsi :

*VII a) Personnels enseignants du premier degré ~~titulaires d'un diplôme spécialisé pour l'enseignement des jeunes handicapés~~ affectés dans une classe d'intégration scolaire..*

La disparition de la notion de diplôme laisse ainsi subsister la seule condition d'affectation. Les collègues faisant fonction en CLIS doivent donc dorénavant percevoir la NBI de 27 points.

La date d'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté est fixée **au 1er juin 2009**.

Concernant les recours actuel en justice, ils doivent être poursuivis, un texte législatif ne pouvant être rétroactif.

Ce changement est à mettre à l'actif des collègues qui ont, dans toute la France, portés l'affaire devant les tribunaux administratifs. Dans le Haut-Rhin une quinzaine de personnes sont dans ce cas. On attend encore les décisions judiciaires.

### **5) Une tribune dans le Journal Le Monde du 30/04 : Quand le prêtre formera l'instituteur**

**par Caroline Fourest LE MONDE | 30.04.09 |**

On assiste à un assaut sans précédent pour tenter d'affaiblir l'enseignement républicain et laïque au profit de l'enseignement privé et confessionnel. En principe, la République "ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte". En coulisse, tout est fait pour torpiller l'esprit de cette loi dès qu'il s'agit d'éducation nationale.

Dans la plus grande discrétion, tout un pan du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Saint-Jean-de-Latran vient d'entrer en vigueur. On se souvient de cette phrase dans laquelle le président plaçait le prêtre au-dessus de l'instituteur "dans la transmission des valeurs". Depuis, il a tenté de minimiser. Ces mots traduisent pourtant une vision de la transmission et de l'enseignement que son gouvernement applique à la lettre.

Dans une autre partie de son discours, moins célèbre, le président regrettait que la République ne reconnaisse pas la "valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholique". On pensait à la reconnaissance de diplôme de théologie... Ils n'ont pas à être validés par la République puisqu'elle ne "reconnait aucun culte". Mais le président s'obstine. Notamment avec l'arrière-pensée de pouvoir estampiller la formation des imams rêvée par le ministère de l'intérieur mais dispensée par la Catho. Un bricolage qui ne fait que renforcer l'impression d'une gestion postcoloniale de l'islam, donc la propagande islamiste. Tout en tuant à coup sûr l'esprit de 1905.

L'affaire est plus grave qu'il n'y paraît. Les décrets de cet accord - signé en catimini entre la France et le Vatican le 18 décembre 2008 - viennent de tomber. Ils prévoient la "reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties". Or cette "reconnaissance" ne vaut pas seulement pour les matières théologiques mais aussi profanes. Autrement dit, le baccalauréat ou d'éventuels masters.

L'accord feint d'appliquer une directive européenne (le processus de Bologne), pensée pour reconnaître les diplômes étrangers, mais il change de nature à partir du moment où il est signé avec le Vatican, pour "reconnaître" des diplômes délivrés sur le sol français par des établissements de l'Eglise. Ce qui revient non seulement à casser le monopole des diplômes qu'avait l'Etat depuis 1880, mais aussi l'esprit de l'article 2 de la loi de 1905.

Jusqu'ici, les établissements catholiques privés pouvaient parfaitement préparer des élèves au bac, mais ceux-ci devaient passer leur diplôme avec tous les autres. Petite astuce connue des professeurs : de nombreux établissements privés choisissent de ne présenter que les meilleurs élèves sous leurs couleurs et d'envoyer les autres en candidats libres pour améliorer leur score de réussite au bac. Appâtés par des pourcentages tournant autour de 100 %, de plus en plus de parents se tournent vers ces établissements au détriment de l'école publique.

Le gouvernement fait tout pour encourager ce choix : démantèlement de la carte scolaire, baisse du nombre de professeurs dans le public... Le plan banlieue est à sec, mais on racle les fonds de tiroirs pour financer - sur fonds publics - l'ouverture de 50 classes privées catholiques dans les quartiers populaires. Un grand lycée Jean-Paul-II est sur les rails. Un collège tenu par l'Opus Dei est déjà sous contrat.

Il ne manquait plus que ça : la fin du diplôme d'Etat... Justement au moment où l'Etat annonce vouloir supprimer les IUFM, brader les concours, et remplacer leur formation par un master que pourrait préparer n'importe quel établissement privé. Comme ça, en plus de délivrer le baccalauréat, le Vatican pourra ouvrir des masters destinés directement aux futurs enseignants.

Un comité 1905 vient de porter plainte devant le Conseil d'Etat. S'il n'obtient pas gain de cause, le prêtre aura le champ libre pour reprendre la main sur l'instituteur.

**SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)**

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**